L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN 22 FÉVRIER.

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Le *Times* a reçu de M. J. W. House, qui demeure à la scierie de Franck Michenaud, à l'embouchure de la rivière aux Perles, le récit d'une odieuse tentative d'assassinat dont nous reproduisons la substance :

Mercredi dernier, le capitaine O'Rourke, commandant la goélette Emler qui était partie de Pearlington pour le canal Noyes avec une cargaison de bois de charpente, avec une longueur de six milles de l'entrée se trouvant à cinq ou six milles de l'extrémité Est des Rigolets, aperçut une bande mité Est des Rigolets, aperçut une bande d'oies sauvages dans une lagune. Jetant l'ancre et laissant la garde de la goélette à son neveu, il prit son fusil et se fit conduire dans son esquif par les deux nègres de son équipage vers la lagune. Le neveu resta à bord observait avec une longue vue ce qui se passait. Trois individus montant une pirogue étaient déjà dans la lagune.

Des deux embarcations, on commença à tirer sur les oies, lorsque tout d'un coup, un des occupants de la pirogue, un nègre armé d'un des favoris noirs, pointa une arme sur le capitaine O'Rourke, qui était à une assez grande distance et tira cinq fois sur lui. Au cinquième coup de feu le capitaine O'Rourke fut atteint au-dessus de la hanche. Le vieux marin ordonna à ses hommes de ramer sur la pirogue; mais ceux-ci effrayés refusèrent et le ramenèrent à bord. La goélette revint à la rivière aux Perles et le blessé fut déposé à la scierie Michenaud. Le docteur Berthelot, maire de la ville, a déclaré la blessure assez grave. Le capitaine est maintenant chez M. Hanse.

On dit que l'individu qui a tiré est connu et qu'il serait facile de l'arrêter.

On assure que, depuis quelques années, des chasseurs ont été l'objet d'attaques du même genre dans cette région sans doute de la part d'individus qui veulent se réserver le monopole de la chasse. Il serait à désirer qu'un exemple fût fait.

—*L'Assemblée Nationale* publie l'entrefilet suivant :

"On s'entretient beaucoup dans l'armée de la disgrâce du généyal Pourcet, le commissaire du gouvernement qui a si éloquemment soutenu l'accusation contre le maréchal Bazaine.

"Le général Pourcet qui, antérieurement au procès, commandait à Toulouse, a été envoyé en sous-ordre à Lyon, après l'accomplissement de la tâche mise à laquelle il avait été appelé."

—*L'Aurore* publie l'entrefilet suivant :

"Le général Pourcet qui, antérieurement au procès, commandait à Toulouse, a été envoyé en sous-ordre à Lyon, après l'accomplissement de la tâche mise à laquelle il avait été appelé."

—*L'Assemblée Nationale* publie l'entrefilet suivant :

"On s'entretient beaucoup dans l'armée de la disgrâce du généyal Pourcet, le commissaire du gouvernement qui a si éloquemment soutenu l'accusation contre le maréchal Bazaine.

"Le général Pourcet qui, antérieurement au procès, commandait à Toulouse, a été envoyé en sous-ordre à Lyon, après l'accomplissement de la tâche mise à laquelle il avait été appelé."

—*L'Ami de la Religion* publie l'entrefilet suivant :

"On s'entretient beaucoup dans l'armée de la disgrâce du généyal Pourcet, le commissaire du gouvernement qui a si éloquemment soutenu l'accusation contre le maréchal Bazaine.

"Le général Pourcet qui, antérieurement au procès, commandait à Toulouse, a été envoyé en sous-ordre à Lyon, après l'accomplissement de la tâche mise à laquelle il avait été appelé."

Variétés.

UNE SCÈNE TOUCHANTE. — Un chroniqueur raconte qu'il a assisté à une scène émouvante pendant le tableau de la libération qui fait partie d'une revue qu'on joue depuis six semaines à Paris.

Au moment où les soldats défilent sur la scène, le spectacle se passe dans la salle. Un jeune homme de vingt-six à vingt-huit-huit ans, assis sur un strapontin et portant les galons de sergent-major, pleurait comme un enfant. Lorsque le tableau fut fini, une partie du public avait les yeux fixés sur ce soldat pleurant sur les malheurs de la patrie, et l'on vit essuyer plus d'une larme.

Il était curieux de voir avec quelle discrétion et quel respect le public avait vu la douleur du sergent-major, lequel fut sans doute mêlé aux événements qu'il venait de voir passer devant lui.

COMMENT PAUL FÉVAL ÉCRIVIT LES MYSTÈRES DE LONDRES. — Le *Gaulois* publie une amusante histoire des origines de la fortune littéraire de Paul Féval.

C'était à l'époque où Eugène Sue venait de publier les *Mystères de Paris*, et le succès de *Fleur de Marie* empêchait de dormir le *Courrier Français*.

Que faire ?

Le *Courrier français* voyant que le public était fraud de mystères, pensa non sans raison qu'un titre dont ce mot fatidique serait pour ainsi dire l'âme, amènerait dans ses bureaux des légions d'abonnés, et chargea Antéonr Joly de commander à quelque romancier d'outre-Manche les *Mystères de Londres*.

L'Anglais, dit le *Gaulois*, fit une œuvre assommante, qui désespéra le *Courrier français*.

— Rien n'est perdu dit un beau jour Antéonr. Je sais un homme qui va nous tirer de là.

Et le voilà parti chez un jeune homme que le *Loup blanc* venait de désigner à l'attention publique. C'était Féval.

Antéonr Joly pénètre chez lui comme un ouragan.

— Etes-vous allé à Londres ?

— Jamais.

— Connaissez-vous la littérature anglaise ?

— Pas du tout.

— Parfait ! vous êtes notre homme. Donc je commande un roman de 150,000 lignes, *Les Mystères de Londres*. Vous me livrez dès demain les cinq premiers feuilletons. Voici 5,000 francs d'avance.

— Mais c'est impossible ! murmura Féval.

— Impossible ! Qu'est-ce que vous écrivez-là ?

— *Les Compagnons du hasard.*

— Admirable, splendide, crie Antéonr en tournant les pages. — Changeons les noms ; vite du brouillard, des cheminées d'usine, du gin... Voilà notre affaire. Allez, allez, et filez pour Londres ainsi.

Six mois après, le roman était publié dans son entier et l'effet produit en fut immense.

Depuis, Féval a toujours gardé l'imagination large, l'esprit fin et alerte, la phrase nette, qui feront de lui le meilleur des académiciens.

Saviez-vous qu'un archéologue allemand, M. Schliemann, prétendait avoir trouvé le trésor de Priam, en même temps que l'emplacement occupé par la ville de Troie, au siége mémorable ?

Les incrédules n'ont pas manqué de blaguer M. Schliemann et de prétendre que celui-ci était un farceur qui faisait fabriquer en Europe les objets qu'il affirmait ensuite avoir été découverts dans des fouilles.

Or, voici que la *Gazette d'Augsbourg* affirme que M. Schliemann est réhabilité :

"Le gouvernement turc a fait faire des perquisitions dans plusieurs villages où demeurent les ouvriers employés aux fouilles de M. Schliemann, et l'on a trouvé chez eux quantité de bijoux en or, ainsi que des lingots du poids de plusieurs kilogrammes provenant de vols commis plus tôt. Ils étaient en train de faire fondre le résultat de leurs rapines pour en faire faire des bijoux pour leurs femmes et leurs filles. On a arrêté ces individus et confisqué les objets volés ; en même temps, le gouvernement a ordonné de continuer les fouilles."

Ce fait est sûr pour M. Schliemann une justification éclatante. D'autre part le gouvernement turc reconnaît par cette confiscation la part à laquelle il avait droit, en vertu de la convention qu'il avait faite avec M. Schliemann ayant d'autoriser les recherches.

LE VOL A MORT. — Jeunes servantes, qui avez la manie de voler vos maîtres, au moins n'avez leur argent, ou voyez à quoi vous vous exposeriez.

Madeleine S..... domestique chez M. T....., demeurant boulevard Péroire, était prise, il y a environ trois mois, prise, en flagrant délit de vol. Son maître venait de déposer quelques louis dans une soucoupe. Il s'absente un instant. A son retour, il en retrouve moins qu'un. Il accusa naturellement Madeleine, qui nia.

Comme M. T..... est, paraît-il, un maître excellent, il garda Madeleine, qui, il y a plusieurs jours, tomba malade. Il l'a fit soigner. Avant-hier, elle mourait. Le médecin ne comprenait rien à la maladie de la jeune bonne, demanda à M. T. la permission d'en faire l'autopsie. M. T. consentit.

Dans la partie gauche de l'estomac, le docteur constata une grande inflammation, puis une certaine altération. Il donna un nouveau coup de scalpel et sentit une résistance inattendue.

Madeleine S..... plutôt que d'avouer sa faute à son maître, avait avalé six louis.

On voit ce que cela lui a coûté.

DÉCLARATION DES DROITS DES BONNES. — Les maîtres ne sont pas plus que nous ; ils nous paient, nous les servons : ça fait quitte.

C'est concis, mais fort.

Nous ne devons aux maîtres que notre service ; le service fait, notre temps nous appartient ; une bonne doit toujours se réserver deux heures de temps dans la journée entre le déjeuner et le dîner, plus une sortie de vingt-quatre heures tous les quinze jours.

De plus, une bonne qui se respecte doit :

1o Faire le marché sans que madame l'accompagne.

2o Ne pas permettre qu'on se mêle de ses affaires et de sa toilette.

3o Recevoir dans sa maison qui bon lui semble.

(Y compris, cela va sans dire, messieurs les militaires).

4o Demander des augmentations tous les trois mois ; ne jamais donner les huit jours et les prendre si on veut.

5o Prendre deux congés de quinze jours par an, soi-disant pour aller voir ses parents.

6o Quitter les maisons où on ne fait pas de cadeau au bout de deux mois.

Que dites-vous du programme ? Ce qu'il y a de terrible, c'est que ce n'est pas un programme politique.

— Fruit des veilles du paveur en chaire du *Tintamarre* :

Si le premier homme croqua la pomme, c'est parce qu'il était *à deuts*.

Dans les affaires, c'est le commerçant qui paie tout argent comptant qui fait le moins d'effet.

Si le Prussiens ont pris nos pandules, c'est que nous leur avons offert un cartel.

LES EXTRAVAGANCES DE LA MODE. — Grâce aux journaux de modes et aux dames, marquises, comtesses, etc., qui les rédigent—nos descendants pourront rire de nos femmes d'aujourd'hui comme nous rions de nos grand'mères lorsque le hasard nous fait voir quelques numéros du premier journal de modes, qui parut sous Louis XV, rédigé par M. de la Mesangère, car ce n'est pas non plus une invention nouvelle que de me confier la direction et la rédaction de ces journaux qu'à des personnes titrées et faisant partie de la plus fine aristocratie française.

Il est cependant une chose triste à dire pour notre époque—c'est que nous n'avons même pas de ridicules qui nous appartiennent en propre et que nous ayons inventés : — les hauts talons qui font des coudepieds artificiels—les coiffures qui mettent le visage au milieu de la personne—ce qui pourrait, la nuit, amener de singuliers quiproquo—l'ampleur factice et indécente des hanches et de leurs dépendances—tout cela existait déjà et ne fait que se recommencer.

Seulement ce dernier attirail s'appelait, sous Louis XVI, jupons *bouffis* et jupons *ébouffis*.

Une comtesse de *Va-t-en-ville* de ce temps-là parle d'une "toque accompagnée de deux *attentions* prodigieuses." Il y avait des bonnets à la *Cerisaie*,—*à la Henri IV*,—*à la Fanfan*,—*aux cerises*,—*aux navets*,—*à la Canade*,—*à la sultane*,—*à la Boston*,—*à la Philadelphie, etc.—Des bonnets en parc anglais*, *en sentiment replié*,—*à l'enlacage brusque*.

Les femmes ont alors mis sur leurs têtes, je n'invente pas, je copie : *des moulins à vent*, des *bosquets*, des *ruisseaux*, des *moutons*, des *bergers*, et des *bergères*, un *chasseur dans un taillis*, une *frégate*.

Il ne reste plus aux femmes de ce temps-ci qu'un petit nombre de ces cocasseries à ajouter à imiter, après quoi, on inventera peut-être quelque chose de nouveau.

(*Figaro.*)

—Un décret du président de la république vient d'appeler à la présidence du comité du génie M. le général de division Frossard, inspecteur général de l'armée, et à la direction du personnel M. le général de brigade Séré de Rivières.

M. le général Frossard n'avait pas occupé de commandement depuis la guerre, où il était à la tête du 2e corps de l'armée du Rhin. M. le général de Rivières était disponible depuis le 14 décembre dernier, jour où a pris fin sa mission de rapporteur spécial près le 1er conseil de guerre de la 1ère division militaire.

—Le Conseil fédéral suisse a pris l'initiative d'un congrès international dans lequel seront discutées les réformes à apporter dans l'état actuel des communications postales entre les différents pays, et surtout de diminuer les frais, de faciliter et d'accélérer la transmission.

L'ouverture de ce congrès vient d'être fixée au 15 septembre de cette année.

Tous les gouvernements ont été invités par le Conseil à y prendre part.

RÉPARTITION DU COMTE DE LA RONCIÈRE.—On écrit de Paris à l'*Indépendance belge* :

Paris, 30 janvier.—Les procès en diffamation abondent ; la plupart sont portés devant la juridiction civile où le débat est plus libre.

Nous signalerons celui intenté par le comte de la Roncière, le même qui fut condamné en 1842 dans le procès fameux intenté contre lui par la plaintre de Mlle Morel. On sait comment se termina ce débat mémorable, où plaidaient Mes Berryer et Chaix d'Est-Ange ; le comte de la Roncière fut condamné à dix années de réclusion. Lorsque M. Chaix d'Est-Ange devint procureur général, son premier soin fut de faire rendre un arrêt de réhabilitation en faveur de celui qu'il avait cessé de considérer comme la victime d'une mystérieuse aventure.

M. de la Roncière fut nommé gouverneur des Iles Marquises. Il en alors sous sa direction un certain nombre de déportés politiques, et parmi eux M. Longomazino, condamné avec M. Gent, aujourd'hui député, à la déportation à Nouka-hiva. M. Longomazino, qui paraît n'avoir pas été à la hauteur de M. de la Roncière, publia un factum dans lequel il prenait M. de la Roncière à partie, l'attaquant dans ses actes, comme gouverneur, dénonçant des faits de violence, d'arbitraire, de cruauté même qu'il aurait commis dans son commandement contre les Cosaques, peuplade de Taïti.

M. de la Roncière attaque M. Longomazino et plusieurs autres devant la juridiction civile, comme diffamateurs, leur réclame 60,000 fr., de dommages-intérêts et la publicité du jugement dans la presse française et la presse taïtienne.

Il y a plus : M. de la Roncière met en cause le ministre de l'instruction publique et M. Tachereau, administrateur de la bibliothèque nationale, en suppression de l'écrit diffamatoire. La demande est également formée au nom de M. Brandez et de la princesse Teitoeri, sa femme, et au nom de M. Robin, ancien notaire, aujourd'hui négociant à Papeete (Otaïti). Nous réunirons ce débat avec le jugement qui intervienda.

LA NOUVELLE DUCHESSE D'EDINBOURG. — Une correspondance adressée de Saint-Pétersbourg à la *République française* contient de curieux détails sur la grande-duchesse Marie-Alexandrowna.

La grande duchesse Marie-Alexandrowna est âgée de vingt et un ans. Elle est, vous le savez d'une beauté exceptionnelle. Elle est de petite taille. Elle a ceci de particulier, qu'elle ne porte dans toute sa personne, aucun des traits qui distinguent la famille impériale, elle a le type russe, pur et sans mélange.

Son teint est d'une blancheur éblouissante. Sa chevelure blonde est opulente. Elle passe pour une des femmes les mieux faites et les plus attrayantes de l'Europe. Je l'ai vue à différentes occasions, sous son élégant costume de chef des chasseurs de Jambourg, qui lui donne une mine de Cathérine-Lé et de Marphise, et je puis vous assurer que cette réputation n'a rien d'usurpé. Elle a cette beauté éclatante qui charme à la fois et éblouit, qui tout d'abord attire l'œil et le retient longtemps.

Lors du voyage qu'elle fit en Italie, avec l'impératrice sa mère, il lui arrivait souvent, lorsqu'elle quittait Sorrente, où se trouvait son habitation, pour venir visiter Naples, d'être suivie, dans ses promenades dans la ville, par toute la foule des lazzaroni qui accourraient la contempler et lui faisaient cortège, rendant ainsi à sa grâce non pareille l'hommage le plus sincère et le plus flatteur.

—On lit dans le *Temps* du 22 :

"Il vient de mourir dans la rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine, un ancien chandronnier qui allait entrer le mois prochain, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

"Il y a près de quatre-vingts ans qu'il était arrivé du Cantal avec une demi-douzaine de casseroles sur le dos et une douzaine de pièces dans sa poche.

"A force d'avoir rétamé, ressoudé et brocanté, il avait fini par devenir propriétaire de six maisons sur le pavé de Paris et d'un moulin sur la Creuse.

"Il laisse une fortune évaluée à plus de 800,000 francs.

—On peut être gommeux et spirituel. Témoin le fils de famille qui après avoir mangé deux cent mille francs en une année avec une cocotte, est mandé par devant son père, qui lui tient ce langage :

—Renoncez, mon fils, à cette courtisane, et je vous paye vos dettes. Je ferai plus : Prenez pour maîtresse une ouvrière et je vous donne 25,000 francs.

—Papa, donnez-m'en cinquante et je me mets avec une machine à coudre !

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur.

Dimanche, 22 février 1874.

GALATHÉE, opéra en 2 actes.
LE GAMIN DE PARIS, vaudeville en 2 actes.
LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville.
Lundi 23—Bénéfice de MLLE LAGYE.
LE TROUVÈRE et LA FILLE DU REGIMENT. 22 fév—1f

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.....DAVID BIDWELL

SAISON DE PANTOMIMES.

ATTRAIT EXTRAORDINAIRE

Pendant une semaine seulement,

Et Matinée le Samedi,

TROUPE DE MIMES DE FOX & DENIER

TONY DENIER,

Le seul rival reconnu de

G. L. FOX comme clown,

dans la fameuse Pantomime intitulée :

Humpty Dumpty,

Telle qu'elle a été représentée, pendant trois ans, dans la ville de New-York.

VINGT-CINQ ARTISTES A TALENS,

Formant un groupe dans lequel on remarque des gymnastes ; le plus jeune joueur de cornet à pistons du monde, des sujets pour le chant et la danse, d'autres imitant des oiseaux et des animaux, représentations sur des échasses ; chants sérieux, comiques et jongleries orientales.

M. BIDWELL annonce que vu les engagements contractés ailleurs par la Troupe de Fox & Denier, il n'a pu contracter avec elle d'autres arrangements que pour une semaine.

On peut s'assurer des places pour ces six représentations de HUMPTY DUMPTY.

22fév—1f

SALLE DES ODD-FELLOWS.

APPARITION ET PROMPT DÉPART

Des Frères Davenport,

(D'une renommée universelle,)

PENDANT SIX SOIRÉES SEULEMENT.

MATINÉE TOUS LE JOURS.

Commençant Jeudi 19 Février 1874.

JEUDI ET VENDREDI 19 ET 20 FEVRIER—Première Matinée le Vendredi, au

ODD FELLOWS HALL.

AMUSEMENTS EXTRAORDINAIRES.

Matinée Samedi à midi, et le soir à huit heures

AU THEATRE DES VARIÉTÉS.

Dimanche, Lundi et Mardi au Odd Fellows Hall encore.

PRIX POPULAIRE—Entrée 50 cents ; stèges réservés, 75 cts. Matinée—50 cents dans toutes les parties de la salle.

STARR MORRISSEY,
Agent d'affaires.
JOHN TURNBULL, Agent.
19 fév

Grand Bal Paré, Masqué et Calicot.

— DONNÉ PAR —

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ LUSITANE DE BIENFAISANCE.

A la Loge de la Parfaite Union.

A la St-Joseph, le 19 mars 1874,

AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE DE SECOURS.

— COMITÉ D'ARRANGEMENTS —

S. PELAYO, Président,
E. DUVOISIN, S. ARANTES,
L. CIPIANI, E. LANDRINI.
H. FUMILIA.

Prix du Billet.....$1 50.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à M. TRUCH, No 263 de la rue Vieille-Levée ; M. PELAYO, No 95, rue Royale ; E. DUVOISIN, coin Quartier et Dauphine.

Les propositions pour la location de la Buvette, du vestiaire et du Restaurant doivent être adressées à M. TRUCH, No 263 de la rue Vieille-Levée jusqu'au 10 mars.

15fév—et 22fév—1,8,12mars 19

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mme LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

22août—6m

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot.....$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

AVIS.

IL n'est rien voté dans la soirée du 23 décembre, une pétition a été présentée au Congrès, par les chefs, capitaines St. John, L. Hodge, Lizzie Hopkins, Burr Able, Leonie Taylor, Sylvie, Wm. S. Pike, Jeffers, DeFerron et plusieurs autres comptes et billets que je ne peux pas énumérer pour le moment ; une police d'assurance sur la vie d'Anatole Picot, de St-Jean-Baptiste, de la Compagnie Equitable de la Louisiane ; une lettre de Nelson adressée à M. T. Charlet, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quatre cent onze 70/100 piastres, comme suit, savoir :

Cash.....$150
Mandat de L. Sellers, sur M. H. Brown & Dockter.....20
Mandat de M. Frist, sur L. E. Bruce.....5
Balance en comptes approuvés et autres.....
Une lettre adressée à MM. Dufour de Limet, contenant quatre-vingt-douze piastres et demie en Currency.

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au soussigné les papiers qu'elle contient elle peut garder le Cash. Il ne sera pas fait de poursuites.

Donaldsonville, 22 décembre 1873.

JUST COMES,
Donaldsonville

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GÉCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.....RUE TCHOUPITOULAS.....61

NOUVELLE-ORLEANS.

20 janv—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.....VIEILLE-LEVÉE.....73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée,

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 8tps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit, l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.— Ce Bitter est approuvé par l'Académie de médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays

19fév—1a

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FEVRIER 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. Eu cas de non réclamation, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A. B.
Barosta Alfred,
Vel Jean.
C.
Couvard François.
Capdevielle Jean.
Chabanne Jean-Baptiste
Chatton François.
D.
Dronillet Marcelin.
Daran, Jean et Théodore
Dupuis, Pierre et Jacques.
Dumas Théodore.
Dumas Va. Jean.
Bonnef Pascal.
F.
Fourrier Edouard
toine.
Ferrand, Daniel et enfants.
G.
Gardette James.
H.
Hélies Jean-Pierre.
L.
Labarrere Bernard.
Lafont, restaurateur.
Levi Henri.
Lebellec Louis.
Legrand Jean serrurier.
Lamboley Eugène.
M.
Marmouget Denis.
Martin (Mme) Ve Jean.
Mannier Jacques.
Myal Marcellin.
N.
N. Orleans Natal. Banking Association.
N. Orleans Mutual Insurance Association.
P.
Piatioly menuisier.
Pinot Auguste.
R.
Robic Mme.
Rouquielle Jean Guillaume.
S.
Saux Bertrand.
T.
Terrasse (Mme).
V.
Vertier François.

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

Le Chancelier du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, size rue St-Louis No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 à 12 et de midi à 3 heures de l'après-midi.

2 fév—

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 24 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Merchants' Savings & Trust Co., 132 Canal
La Sayle Bank & Safe Deposit Co. 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Ins. Ins. Co., coin Camp & St. Placide.
Home Mutual Ins. Co. 73 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 31 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hrd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gaublé & Nippert, 127 Canal, Nlle-Orléans.
Gaublé & Nippert, 49 Paradis Poissonnière, Paris.
T. Tereau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 232 Canal.
J. Tereau, coin Toulouse et Royale.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

H. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107, Canal.
Wheeler & Wilson, (Fech Exch.) 160 Canal
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213 215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Haitre,) 29, Bourbon.
N. C. Delsean, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
Hoffman, 83, Vieille-Levée.
Miller & Dietman, 50, 52 et 54, Peters.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tronie.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Ehrlen, 151 et 153, Canal.
F. Charpentier 95, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Sager, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamathe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'H'd. St. Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Chari.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

LOTERIES.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vieux et Vieilles Cognacs, Des GRANDS VINS Importations des EAUX-DE-VIE de Cognac, Cliche, du PORTO et HERMIT de Sainte Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS en barriques, demi barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

24 janv—6m NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. MME ADELE HEPP, in commendam. PIERRECRARITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

147-------147 Transféré au 131 de la rue Canal.

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY, E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

—DU—

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN GRAND DOLLAR STORE

DOLLAR STORE DU SUD.

FONDÉ EN OCTOBRE 1869. FONDÉ EN 1869.

Désirant mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT.

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en coir et en coco, Tapis en toile cirée 4 sous. Un magnifique assortiment de rucher et de tous autres genres, pour dames.

IMMENSE ATTRACTION !

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'un tel de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement achetées et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment ; et, malgré leur grande supériorité, nous obtenons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock :

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, NOTES, Papier à lettres, Papier de Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES ! FOURRURES !

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle ; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés ; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE

Brosserie, Savons et Peignes, etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc ; CUILLERES, FOURCHETTES, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ARGENTERIE de servietites, argent ou métal blanc.

Notre rayon de Bouterie ne laisse rien à désirer ; le tout est en plaqué français : BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COULIERS avec MÉDAILLONS.

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN.

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CIACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES décorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention spéciale. Nos expéditions des marchandises sur réception des mandats sur la Poste ou C. O. D. contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement ; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

P. O. Boîte No 76. Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

15 nov—3m.

Aver's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Prison, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

Il n'est pas de remède dont le public Américain connaît mieux la nécessité qu'un médicament qui enlève la fièvre et le frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de le lui offrir avec la certitude qu'il valoir, tant qu'il le saurait être utilisable en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. CURE chasse du corps le poison miasmatique ou la fièvre ; PRÉSERVE empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le met à la portée de tout le monde ; et dès que les malades commencent à le prendre, les frissons et les accès de fièvre, ils ont aussi même que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre et le frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique ; il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Colique, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Estomac, les Coliques, la Paralysie et les